

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 30 SEPTEMBRE 2014**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trentième jour du mois de septembre deux mille quatorze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1652-09-14    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1653-09-14    Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 25 août 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0            **URBANISME**

1.1            **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1        **Avis techniques**

CAPV2014-09-30

**A) Municipalité d'Henryville**

**A.1 Règlement 59-2006-07**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-07 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les dispositions permettant d'établir dans quelle mesure un usage ou une construction dérogatoires peuvent être maintenus et conservés.

**A.2 Règlement 59-2006-08**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-08 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute une classe d'usage industriel.

**B) Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 14-270**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 14-270 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement adapte les dispositions relatives à l'épandage et le stockage de fertilisants et pesticides de manière à s'en remettre aux obligations découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**C) Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu**

**C.1 Règlement 442-14**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 442-14 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à agrandir une zone « récréation » et modifie la grille des usages.

**C.2 Règlement 443-14**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 443-14 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à réglementer les maisons intergénérationnelles et les bâtiments accessoires dans la zone agricole permanente.

**D) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlement 325-2014**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 325-2014 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise l'entreposage extérieur de conteneurs et autorise un usage « vente, réparation, entreposage de camions, de pièces de camions et de machinerie lourde, neuves ou usagées ».

**1.1.2**            **Modifications**

**A)**                **Règlement 503, 504, 505, 506 - Avis de non-conformité du MAMOT**

Le directeur général dépose les avis de non-conformité concernant les règlements 503, 504, 505 et 506 signés par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher. À cet effet, les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion pour l'adoption de règlements de remplacement des règlements 503, 504 et 505. En ce qui a trait au règlement 506 qui concerne l'affectation industrielle (Dossier Rheinmetall), ce dossier fera l'objet d'une adaptation ultérieure lors de l'analyse du thème « Affectation industrielle ».

**B)**                **Règlement 507**

**B.1**               **Projet de règlement 507 - Avis préliminaire défavorable du MAMOT**

Le directeur général dépose l'avis préliminaire défavorable transmis par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher, le tout accompagné d'une annexe de 9 pages de commentaires.

**B.2**               **Adoption du règlement**

Les membres du comité administratif demandent à ce que quelques ajustements soient effectués et recommandent l'adoption du règlement final au cours du mois de novembre.

**B.3**               **Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption, au cours du mois de novembre, du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 507.

**B.4**               **Rapport de consultation publique**

Le directeur général dépose le rapport de la consultation publique intervenue le 3 septembre 2014 relativement au projet de règlement 507, modifiant le schéma d'aménagement et de développement régional.

**B.5**               **Résolution de la municipalité de Saint-Valentin**

Le directeur général dépose une résolution entérinée par le conseil de la municipalité de Saint-Valentin le 2 septembre 2014, laquelle est favorable au projet de règlement 507 concernant l'affectation agricole. Ce document fera partie intégrante des documents d'information déposés lors de la prochaine séance ordinaire du 8 octobre 2014.

**C)**                **Règlement 509**

**C.1**               **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Demande de modification**

Le directeur général dépose la demande de modification concernant le secteur d'affectation péri-urbain formulée par résolution du conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en date du 2 septembre 2014.

**C.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 509**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'un avis de motion et du projet de règlement 509 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement relatif à la gestion de l'urbanisation des secteurs Saint-Luc et l'Acadie. À cet effet, ce sujet fera l'objet d'échanges préalablement à la séance ordinaire du 8 octobre 2014.

**C.3 Adoption du projet de règlement 509**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 509 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement relatif à la gestion de l'urbanisation des secteurs Saint-Luc et l'Acadie.

**C.4 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments d'urbanisme**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 509.

**C.5 Nomination des membres de la commission de consultation**

Les membres du comité administratif recommandent que les membres du comité schéma d'aménagement composent la commission de consultation sur le projet de règlement 509 soit, M. Michel Fecteau, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, Mmes Suzanne Boulais, Andrée Clouâtre, Christiane Marcoux et Renée Rouleau ainsi que MM. Luc Mercier et Mario Van Rossum. Une résolution à cet effet devrait être entérinée le 8 octobre 2014.

**C.6 Date de consultation publique**

Les membres du comité administratif recommandent que soit fixé au mardi 25 octobre 2014 à 19h00 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu, la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 509.

M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, prend son siège.

**C.7 Règlement de contrôle intérimaire visant les boisés**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à adopter un règlement de contrôle intérimaire portant sur les boisés d'importance sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

**1.1.3 Urbanisme - Divers**

**A) Demande d'abolition de la ZIS**

Le directeur général dépose une résolution d'appui du conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu afin d'obtenir l'abolition de la zone d'intervention spéciale (ZIS). Par ailleurs, M. Maxime Girard du cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a communiqué avec le directeur général afin d'organiser une rencontre pour expliquer les motifs de la demande d'abolition. Cette rencontre interviendra d'ici 1 à 2 mois. À suivre.

CAPV2014-09-30

**B) Enquête sur les politiques et stratégies agricoles en milieu métropolitain**

Les membres du comité administratif réfèrent à chacune des municipalités la décision de participer à une enquête sur les politiques et stratégies agricoles en milieu métropolitain et dans l'orbite métropolitaine, le tout préconisé par M. Claude Marois, professeur de géographie de l'Université de Montréal.

**C) Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. - Droit de passage**

**CONSIDÉRANT** le règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et la gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC souhaite la collaboration des usagers de la motoneige afin de respecter la signalisation, les propriétés riveraines de même que les utilisateurs de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham ;

**EN CONSÉQUENCE;**

1654-09-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2014-2015 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

**DE DEMANDER** au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection du tronçon l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2014;

**DE DEMANDER** au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**D'AVISER** le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2014-2015 soit, du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 1<sup>er</sup> avril 2015;

**D'AVISER** les trois clubs de motoneige concernés que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la présente saison afin de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

**D) Contrat de Mme Cynthia Gagnon**

Les membres du comité administratif recommandent le renouvellement du contrat de Mme Cynthia Gagnon pour une période de 24 mois à compter du 22 novembre 2014, à titre de chargée de projet en urbanisme.

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Pacte rural 2014-2019 - Comité d'analyse**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant à désigner les membres du comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2019 soit, l'ensemble des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu. Il est également recommandé de ratifier les travaux intervenus depuis le 10 septembre 2014. Le tout intervient en concordance avec le Plan d'action du Pacte rural 2014-2019 adopté lors de la séance ordinaire du mois de septembre 2014.

**2.2 Ministre des Transports - Rencontre**

Les membres du comité administratif recommandent que chaque municipalité soit représentée lors de la visite du ministre des Transports, M. Robert Poëti, le 16 octobre 2014 et ce, dans le cadre d'un dîner de la Chambre de Commerce du Haut-Richelieu.

**3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**3.1 Révision**

**3.1.1 Échéancier**

Le directeur général dépose un projet d'échéancier pour adopter le Plan de gestion révisé des matières résiduelles révisé. Les membres du comité administratif recommandent qu'une séance de travail intervienne pour discuter du dossier.

**3.1.2 Gestion des boues de fosses septiques**

Il est mentionné que volet de la gestion des boues de fosses septiques fait partie intégrante du Plan de gestion des matières résiduelles. À cet effet, la MRC du Haut-Richelieu ayant compétence en matière d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles, ces matières sont donc régies par la MRC pour 12 des 14 municipalités du territoire. Les membres du comité administratif recommandent d'analyser un projet de gestion des boues de fosses septiques à l'échelle de la MRC. Ce dossier sera discuté dans le cadre d'une séance de travail concernant le plan de gestion révisé des matières résiduelles.

M. Pierre Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Valentin, quitte la réunion.

**4.0 FONCTIONNEMENT**

**4.1 Finances**

**4.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 octobre prochain.

**4.1.2 Dépôt du rapport semestriel et des états comparatifs**

Le directeur général soumet que le rapport semestriel et des états comparatifs seront déposés aux membres du Conseil le 8 octobre prochain, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

CAPV2014-09-30

#### **4.1.3 Séance de travail - Prévisions budgétaires 2015**

Le directeur général soumet que les organismes Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région et le Conseil Économique du Haut-Richelieu (CLD) ne sont pas en mesure de présenter leur budget respectif lors de la séance de travail du 2 octobre 2014. Par ailleurs, les membres du conseil discuteront des enjeux régionaux relatifs au tourisme.

Il est également suggéré d'analyser les scénarios pour l'engagement d'un ingénieur à l'interne, lequel serait au service des municipalités péri-urbaines et traiterait les dossiers de nettoyage de cours d'eau à compter du retrait de M. Lucien Méthé.

#### **4.1.4 Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2014 - Aide financière**

1655-09-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

##### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 200\$ à titre de contribution financière de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre d'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

#### **4.2 Divers**

##### **4.2.1 Demande d'appui - MRC des Maskoutains - Protection des boisés**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains afin d'obtenir des modifications législatives permettant de poursuivre les contrevenants ayant procédé à la coupe à blanc, à partir de la date de la connaissance du fait.

##### **4.2.2 Pouvoirs de proximité réclamés par les municipalités**

Les membres du comité administratif prennent acte de la démarche de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités du Québec en ce qui a trait aux pouvoirs de proximité réclamés par les municipalités.

#### **5.0 COURS D'EAU**

##### **5.1 Fédération de l'UPA de la Montérégie - Demande de partenariat**

Les membres du comité administratif analysent la demande de partenariat en services techniques pour la réalisation d'un projet de sensibilisation et d'aménagement en milieu agricole visant l'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats des ruisseaux Hazen-Bleury et de la Barbotte. Les membres ne peuvent toutefois acquiescer à la demande de la Fédération faute de ressources humaines disponibles. Par ailleurs, les données sollicitées auprès de la MRC du Haut-Richelieu sont également disponibles via le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

CAPV2014-09-30

**5.2                    Cours d'eau sans désignation- St-Georges-de-Clarenceville -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans deux cours d'eau sans désignation situés sur les lots 209-P et 210-P à Saint-Georges-de-Clarenceville.

**5.3                    Cours d'eau Campbell - MRC Brome-Missisquoi - Municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville - Entérinement de facture et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une facture intervenue relativement au dossier du cours d'eau Campbell, à savoir : MRC Brome-Missisquoi de l'ordre de 1 318,62\$ (taxes en sus). À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**6.0                    VARIA**

**6.1                    Bornes électriques - Programme « Branché au travail »**

Les membres du comité administratif suggèrent l'installation de bornes électriques au siège social de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du programme « Branché au travail » de même que l'affiliation au circuit électrique.

**7.0                    PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.0                    LEVÉE DE LA SÉANCE**

1656-09-14    Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 30 septembre 2014.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier